

## Recherches sur la délinquance et la criminalité en Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Depuis plus d'une dizaine d'années, des recherches ont été menées sous ma direction dans le cadre de l'U.E.R. d'histoire de l'Université de Provence sur le problème de la délinquance, de la criminalité et de leur répression au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Certains de ces travaux ont fait l'objet d'exploitation et de comptes rendus partiels, notamment dans ma communication présentée en 1969 au Congrès national des sociétés savantes de Tours sous le titre "Les troubles sociaux en Provence, de 1750 à 1792" : c'est le cas en particulier pour l'intéressante recherche menée en 1968 par M<sup>me</sup> Logos sous le titre "Recherches sur les mouvements populaires dans la généralité d'Aix 1750-1788". D'autres recherches ont suivi depuis que nous souhaitons au moins signaler.

Exploitant comme source fondamentale le livre des prisons d'Aix-en-Provence, le travail de M<sup>me</sup> Logos offrait une vue panoramique de la délinquance et de la criminalité, à partir des affaires évoquées à la capitale judiciaire de la province. Le revers du caractère synthétique de cette approche étant la pauvreté des données que l'on peut attendre d'un registre d'écrou. Du moins, si l'on peut se permettre de résumer en quelques traits ce très riche travail, dispose-t-on d'une reconnaissance globale du sujet.

Tout d'abord une courbe : son trait essentiel, toutes affaires confondues, étant la montée spectaculaire du nombre des délits, d'une cinquantaine par an à 150 ou plus au cœur de la grande crise sociale de 1773-74 dont l'importance apparaît essentielle en Provence. Les quinze dernières années de l'Ancien Régime voient retomber la courbe à un niveau voisin

de celui des années 50 : recul de la délinquance ou relâchement de la répression ?

La courbe se double d'une carte, qui privilégie amplement la basse Provence occidentale des sénéchaussées d'Aix, Marseille ou Arles, suivies par la basse Provence orientale, et très loin par la haute Provence. Tel résultat n'est pas sans poser de problème : on eût attendu un style de contestation propre à la haute Provence, qui n'apparaît guère — peut-être, ainsi qu'on peut en juger à partir d'un délit comme l'errance et le vagabondage — parce que c'est dans les plaines urbanisées que se font "pincer" les marginaux du pays gavot.

Enfin, le travail de M<sup>me</sup> Logos permettait de sérier et de hiérarchiser suivant leur nature, crimes et délits : de l'errance au délit de droit commun, au brigandage organisé, à la contrebande (sel ou tabac), aux émotions populaires enfin. Nous avons résumé ailleurs les traits essentiels de ce bilan dont nous ne rappelons que quelques originalités saillantes : au niveau le plus élevé, le calme relatif (moins d'une trentaine d'émotions populaires en 40 ans) d'une Provence très assagie par rapport au siècle précédent ; puis dans le cadre de la "rébellion primitive" des brigands dont Gaspard de Besse est resté le prototype idéalisé, la présence de régions chroniquement utilisées comme refuges : l'Esterel, mais aussi la région accidentée qui, de Rians à Pourrières, Ollioules ou Roquevaire, du haut Var à la Sainte-Victoire et à la Sainte-Baume, sert de repaire aux bandes.

Telle étude ne pouvait que difficilement accéder à une sociologie de la délinquance et de la criminalité ; comme il lui échappait un niveau, le plus humble sans doute, mais peut-être socialement le plus riche de la petite monnaie de la délinquance voire de la criminalité : ce niveau qui permet de pénétrer directement au village, ou dans les villes, au quartier.

Telle approche a été, dans le cadre d'une prospection systématique, entreprise depuis lors, suivant deux axes de recherches qui correspondent à deux types de sources. Approche analytique d'abord : c'est celle qui

s'attache à une genre particulier de délit, ainsi dans l'étude présentée en 1969 par M<sup>lle</sup> Danielle Arvieu sur "Les délits forestiers et les conflits relatifs aux communaux et aux terres gastes, à travers les arrêts de la chambre des Eaux et Forêts du parlement de Provence dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1790)". Ensuite, approche monographique au niveau d'une sénéchaussée d'après les dossiers de procédures ou ceux des sentences rendues. A ce jour, deux sénéchaussées ont fait l'objet d'une étude statistique, autant que possible sérielle, de ces séries à la fois riches et souvent difficiles de traitement (lacunes, classement approximatif ou incomplet).

En 1969, M<sup>lle</sup> Annie Eyglunent a abordé la haute Provence rurale dans le cadre d'un mémoire sur "la délinquance, la criminalité et les troubles sociaux dans la sénéchaussée de Digne de 1750 à 1790" pour tenter de percer le silence sur lequel nous laissait l'étude de Mademoiselle Logos.

L'année suivante, M<sup>lle</sup> Astrid Bernicot a mené l'étude de la "La délinquance à Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle", équilibrant par une recherche à forte dominante urbaine celle dont on disposait pour la haute Provence. Un travail est actuellement en cours sur la sénéchaussée d'Aix.

Quels sont les éléments saillants de ces différentes approches ?

M<sup>lle</sup> Arvieu, traitant du délit forestier, propose tout d'abord une ventilation globale des arrêts de la cour des eaux et forêts, qui ne laisse pas d'être assez suggestive :

— Coupes de bois, dégradations de forêts .....	320
— Vol de bois .....	16
— Défrichements .....	87
— Incendies .....	23
— Divagation et passage du bétail .....	69
— Chasse .....	167
— Braconnage .....	26
— Voies de fait .....	13
— Délibérations de communes .....	45
— Inhibitions .....	54

Sans qu'on s'en étonne, prévalent visiblement les deux rubriques de l'invasion de la "montagne" par les villageois dans la seconde moitié du siècle, et celle du délit de chasse, prenant parfois la forme du braconnage caractérisé.

La courbe globale que l'on peut tracer, en tenant compte même du caractère lacunaire des sources, fait apparaître un très haut niveau entre 1760 et 1765, à l'époque des défrichements, catalyseurs des hostilités, jusqu'à une cinquantaine de procès en 1762. Le flux se stabilise autour de 25 affaires annuelles jusqu'aux années 70, et curieusement la crise des années 1773-75 s'inscrit en creux relatif. Une nouvelle flambée de délits se développe à partir de 1775 pour culminer en 1782 à près de 35 affaires par an. Ici comme ailleurs, les toutes dernières années de l'ancien Régime voient se relâcher l'ardeur processive. Les différentes courbes dressées par catégories confirment dans l'ensemble le schéma général : poussée des années 1773-75, puis entre 1780-85.

Cette étude permet en outre d'esquisser une sociologie du délit forestier, qui l'affirme comme essentiellement paysan : ménagers, mais surtout travailleurs de terre fournissant 65 % des inculpés, parfois plus encore (74 % pour les incendies, 78 % pour les défrichements clandestins). Mais les métiers — échoppe et boutique, comme l'on dit, — fournissent à peu près 20 % du total, témoignant de la participation du monde villageois à ces luttes, et il reste un sixième (16 %) de notables de la microbourgeoisie locale.

Un aspect de l'étude en question sur lequel l'attention a depuis lors été attirée par M. F.X. Emmanuelli, est la très remarquable géographie de ces aires de troubles : les travaux que nous avons dirigés par ailleurs sur les soulèvements antinobiliaires de l'année 1792 font revivre les mêmes foyers, aisément identifiables : ainsi, pour des aires comme le pays d'Arles à Tarascon, au nord des Alpilles, ou en Provence orientale, la vallée du Loup (Tourettes, Le Bar). D'évidence, il existe, sur la base d'une lutte voilée souvent, ouverte parfois, des foyers d'affrontement chronique dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup>. Ces secteurs sont précisément ceux que F.X. Emmanuelli a identifiés comme ceux où l'ardeur processive des communautés est la plus âpre.

Telle approche souligne la continuité réelle entre l'histoire générale — celle des mouvements sociaux ou politiques — et la petite monnaie du délit qui exprime les formes diffuses de la contestation.

Descendant d'un cran, dans cette hiérarchie des approches de la contestation, M<sup>me</sup> Bernicot a tracé le profil d'une délinquance et d'une criminalité dominées par la présence du milieu urbain marseillais, puisque la ville représente 85 % des délits étudiés — un peu moins d'un millier (825) entre 1734 et 1790. La courbe qui a pu être établie de 1734 à la fin du siècle confirme les données précédemment enregistrées quant à l'importance de la crise des années 1773-74, mais son étendue plus large régressivement fait apparaître d'autres pointes de délinquance antérieurement, notamment en 1753 et 1760.

A l'intérieur de ce flux global, une analyse plus fine fait apparaître plusieurs rubriques majeures : conflits de voisinage (entre voisins comme entre locataires et propriétaires, parfois prêteurs...), conflits dans le monde du travail, dominés par les rixes compagnonniques qui opposent principalement menuisiers, serruriers et tailleurs de pierre de 20 à 25 ans et de toutes origines. Puis viennent au niveau de la famille les affaires de rapt et de séduction, quête souvent vaine de la fille séduite (entre 20 et 25 ans) contre l'insaisissable séducteur, parfois d'un statut social plus élevé.

Dans ce quotidien de la délinquance urbaine, la rixe entre hommes tient une place appréciable : querelle après boire, pour une femme, ou à l'issue d'une partie de cartes, de boules ou de billard qui a mal tourné. Ce sont là encore les jeunes qui dominent dans l'échantillon (20 à 30 ans), bien que l'âge adulte (jusqu'à 40 ans) se laisse parfois entraîner.

De cette délinquance anodine encore, le plus souvent on passe à la délinquance crapuleuse ou au crime. Pour 115 crimes de sang enregistrés, l'infanticide l'emporte de beaucoup, suivi par l'assassinat, mais le duel n'est pas rare non plus dans une ville de garnison où la pratique n'est pas encore oubliée.

Chiffres absolus	Assassinats	Duels	Infanticide	Viol
	24	12	78	1
%	21	12	66	1

L'infanticide, pratique constante (un flux annuel d'un cas en moyenne) dans le milieu des domestiques en perdition prend plusieurs visages, de l'avortement provoqué, le plus fréquent, à l'hémorragie mortelle du nouveau-né abandonné sans ligature du cordon ombilical, à la noyade ou à la chute volontaire : palmarès sordide du monde de la misère.

Au rang des malhonnêtetés manifestes, où les banqueroutiers figurent un petit flux constant, la contrebande pratiquée plus au terroir, ou aux portes, qu'en ville concerne un groupe masculin, adulte (moyenne d'âge 29 ans) où 4 paysans pour 10 cas, se mêlent à des soldats ou des portefaix.

Le vol crapuleux reste la rubrique la plus fournie, gonflée principalement entre 1766 et 1778, avec un maximum en 1773 : activité d'hiver quand la faim fait sortir le loup du bois, urbaine dans 70 % des cas, nocturne dans 2/3 des affaires. Au terroir, le vol dans les bastides l'emporte de peu sur l'agression de grand chemin ; en ville, les maisons sont le plus souvent visitées, avant les échoppes et les boutiques.

— Vol dans les maisons : 43 % ; boutiques : 17 % ; à la tire : 16 % ; en lieux publics : 16 % ; de nuit : 8 %.

Ces voleurs sont assez jeunes, la fréquence maximale se situant entre 25 et 35 à 40 ans : ils viennent d'un peu partout, puisque les Marseillais ne représentent que 17 % d'entre eux, le reste de la Provence et le Comtat 28 %. Mais il y a 10 % de Dauphinois, autant de Languedociens et 20 % d'étrangers, dans 8 cas sur 10 Italiens. Population brassée, où se distinguent numériquement les matelots (15 %), les compagnons (13 %), suivis d'une cohorte hétéroclite de portefaix, manœuvres, revendeurs... Le faible nombre des domestiques (1 %) frappe en une époque où le vol domestique est sévèrement réprimé (mais peut-être sont-ils comptabilisés parmi les nombreux "sans profession" — 28 % — où le domestique congédié doit trouver place).

De la délinquance à la criminalité, les attaques sur les grands chemins, dont la carte a été établie, dessinent autour de Marseille une couronne continue, de Septèmes à Mazargues en passant par Saint-Loup.

Ainsi se dessine le profil d'une délinquance urbaine, à laquelle on peut opposer en contrepoint les aspects de la délinquance à dominante rurale de la sénéchaussée de Digne, telle qu'elle a été étudiée par M<sup>me</sup> Eyglunent.

De 1750 à 1789 (avec une lacune entre 1762 et 68), la recherche fait apparaître une moyenne annuelle de quelque 15 délits : mais cette courbe est assez nettement rythmée, faisant apparaître des pointes en 1758 et 61, et surtout, sans qu'on s'en étonne, en 1773-74, à l'issue d'une montée constante depuis 1770. Ici comme ailleurs, une régression de la délinquance se manifeste dans les 10 dernières années de l'ancien régime.

La criminalité, peut-être beaucoup moins fournie numériquement, se calque dans son mouvement sur cette courbe : 3 crimes de 1750 à 70... mais 16 entre 1770 et 1780, 4 seulement entre 80 et 90. La décennie des années 70 assume ici encore son originalité.

Cette criminalité jeune (fréquence maximale entre 25 et 30 ans) est à dominante rurale, puisque 16 criminels sur 28 sont à coup sûr paysans (surtout travailleurs de la terre et secondairement domestiques). La géographie même des affaires le confirme, puisque Digne ne figure que pour 29 %, les autres bourgs pour 9 % au total. C'est au village que se déroulent les deux tiers des affaires.

Le vol, degré immédiatement inférieur de la délinquance, répond à un même profil sociologique : pour 68 voleurs connus sur un échantillon de 84 délits, travailleurs et ménagers représentent 29 cas, mais on compte 26 compagnons, artisans ou petits marchands, 5 aubergistes, 7 employés ou soldats en rupture de ban. Une société délinquante, moins rurale à coup sûr que celle dans laquelle elle baigne, se dessine, confirmant la jeunesse du groupe (fréquence maximale 25 à 30 ans). Elle fait ses coups plutôt en ville que sur les routes, bien que l'attaque de grands chemins ne soit pas inconnue...

#### Répartition géographique des vols...

— à Digne : 48 % ; autres villes : 12 % ; à la campagne : 18 % ; de grands chemins : 22 %.

La courbe chronologique des vols est celle de l'ensemble des délits comme des crimes : elle met en valeur la poussée de 58-60 comme celle de 1773.

Cette poussière de contestations individuelles, par la voie bien connue de la reprise directe, a amené l'auteur à étudier les formes concertées ou collectives du refus. Les émotions populaires ne sont pas rares : beaucoup moins en tout cas que ce qui en filtre à Aix, et que l'on a pu mesurer à partir du livre des prisons. Le conflit communautés - seigneurs ou petit peuple - agents du fisc ou du pouvoir est monnaie courante. La première catégorie est assez importante pour être quantifiée :

	1750-60	60-70	70-80	80-90
Délits (nombre)	3	9	21	5

On y retrouve l'importance de la décennie 70-80, surtout dans sa première moitié. Le crime de "félonie", refus de soumission au seigneur, est ici particulièrement important : pour 22 délinquants sous cette rubrique, on rencontre 10 ruraux (7 ménagers ou exploitants agricoles et 3 travailleurs) et 8 artisans ou détaillants de village.

Surtout, il y a des lieux de contestation constante, et chroniquement renaissante : Verdaches, Prads, Saint-Jurs, Puimichel surtout, où la rébellion contre le seigneur renaît à 5 reprises dans la période, foyer de cristallisation du mécontentement paysan.

A la ville, l'équivalent de ces poussées récurrentes se rencontre dans le mauvais gré contre les octrois ou les impôts indirects de consommation (pain, viande, farine ou vin).



Sans doute, serait-ce forcer la note que de "politiser" outre mesure cette contestation individuelle : une rubrique aussi importante au village qu'à la ville est tenue par la rixe dans la rue, entre hommes ou commères, ou plus encore au cabaret le dimanche. Ce sont ici les artisans et gens de métier qui l'emportent, représentant moitié des délinquants de la rue contre 30 % seulement de ruraux (le reste revenant aux "services" et à la petite bourgeoisie) plus encore dans ceux du cabaret (100 sur 132, soit les 3/4).

Il n'est pas imprudent toutefois, peut-être, de conclure que le malaise des dernières décennies de l'Ancien Régime est plus directement perceptible encore au village de haute Provence, que dans la délinquance diffuse de la rue marseillaise.

Tels sondages, en tout état de cause, incitent à multiplier les sites de prospection : moyen peut-être de rendre compte, par une analyse affinée de l'existence de ces points chauds, de l'insécurité et du refus dont l'existence a frappé les chercheurs, dans la Provence du second XVIII<sup>e</sup> siècle.

Michel VOVELLE.